

L'ANC se fixe un large programme de travail pour 2017-2019

Bruno de Roulhac

L'Autorité des normes comptables lance le Fanci, un forum chargé d'étudier les difficultés d'application des IFRS par les utilisateurs français.

Lourd programme pour l'Autorité des normes comptables (ANC). Son président, Patrick de Cambourg, a dévoilé son plan stratégique «Ambition 2019», articulé autour de quatre axes stratégiques. D'une part, l'ANC veut promouvoir un dispositif français «adapté et performant». En clair, l'ANC veut finaliser le référentiel comptable à droit constant - il publiera trois recueils de normes, sur l'assurance, la gestion d'actifs, et le non lucratif, en plus de celui sur le secteur bancaire déjà sorti -, compléter et adapter le référentiel comptable, accompagner les évolutions législatives et règlementaires sectorielles, et simplifier la nomenclature pour faciliter la digitalisation. Le numérique, un sujet clé D'autre part, l'Autorité veut contribuer à la pertinence et à la stabilité du dispositif international, ainsi qu'à sa mise en oeuvre pragmatique. Ce qui signifie s'impliquer aux quatre stades du cycle de normalisation (recherche, élaboration, adoption et application), enrichir le cadre conceptuel dans le sens de l'intérêt général, influencer sur les normes le plus en amont possible, participer activement à l'homologation européenne et au processus d'interprétation, et promouvoir une coopération internationale fructueuse. Dans ce cadre, l'ANC lance le Forum d'application des normes comptables internationales (Fanci), qui participera aux travaux de l'IFRS-IC, et examinera les questions d'application des normes soulevées par les utilisateurs. Le Fanci, qui a déjà commenté les décisions des trois dernières réunions de l'IRS-IC, fera l'objet d'une évaluation mi-2018. En outre, l'ANC compte encourager une recherche proactive. Cela passera par l'accompagnement des projets de recherche et par la mobilisation de la communauté comptable. Le 11 décembre prochain, l'ANC planchera sur le thème «comptabilité et numérique» lors de ses Etats généraux. Enfin, l'Autorité milite pour de meilleures synergies entre les instances, les équipes de l'ANC et l'ensemble de la communauté comptable. Elle promet d'impliquer les membres des instances sur les projets, de conduire les projets plus efficacement, de renforcer les relations avec les parties prenantes en France, et d'être plus transparente sur ses travaux, notamment à travers son site internet.